

Paris, le 30 janvier 2017

LA PREFECTURE DE POLICE COMMUNIQUE :

Dans un article publié le 25 janvier dernier, le Figaro a fait état du faible niveau de verbalisation du stationnement payant à Paris.

Le Préfet de police, en charge de cette politique par délégation de la Maire de Paris souhaite apporter les éléments d'information suivants.

A titre dérogatoire, le contrôle du stationnement payant relève à Paris du Préfet de police qui dispose à cet effet de personnels mis à sa disposition par la Maire de Paris. 1200 Agents de surveillance de Paris (ASP) répartis dans les 20 arrondissements de Paris exercent au quotidien cette mission.

Dans le cadre du projet de loi relative au statut de Paris cette police sera réintégrée à la ville de Paris conformément au droit commun pour le reste du territoire. 120 ASP ont d'ailleurs été détachés par anticipation afin d'assurer la sécurité des piétons aux abords de certains établissements scolaires parisiens et d'autres affectés à la nouvelle brigade de lutte contre les incivilités à la Mairie de Paris.

Le Préfet de police rappelle que les ASP ont relevé, en 2016, 5.682.668 infractions pour le stationnement payant et 457.222 pour le stationnement gênant. Le nombre d'infractions relevées pour le stationnement payant est en nette augmentation par rapport à 2015 (+ 17.8 %). En revanche, le nombre d'infractions relevées pour le stationnement gênant régresse de 11 % du fait des instructions données pour la tolérance de stationnement accordée durant la nuit dans les espaces livraisons de la capitale.

Malgré la réduction du nombre d'ASP, du contexte d'événements ayant conduit la municipalité à accorder totalement ou partiellement la gratuité du stationnement (Euro 2016, épisodes de pollution atmosphérique...) ou encore, la nécessité de faire intervenir les agents de surveillance en binôme dans le contexte de menace terroriste, le Préfet de police souhaite souligner les gains de productivité ayant permis d'aboutir à ces bons résultats.

Enfin, s'agissant du taux de respect du stationnement, il conviendrait pour permettre des comparaisons objectives avec d'autres grandes villes, de pouvoir disposer, à partir du volume global et théorique de places de stationnement à Paris, de données actualisées intégrant l'impact des aménagements urbains réalisés ces dernières années ayant entraîné la suppression de nombreux emplacements mais également, des restrictions de stationnement du fait des mesures de protection de plusieurs centaines d'établissements sensibles dans la capitale (école, crèches, lieux culturels...).